

## SECTION EUROPÉENNE ESPAGNOL

La section européenne permet de pratiquer l'espagnol sous un nouvel angle, en tant qu'outil de communication, ce qui permet de **renforcer et d'approfondir la maîtrise de cette langue**.

La section européenne est ouverte à des élèves désireux d'améliorer et approfondir leur maîtrise de l'espagnol, **à l'oral** en particulier.

Aucune condition particulière n'est requise pour l'admission dans cette option, hormis une aptitude et une **motivation** pour l'apprentissage de l'espagnol.

### Notre lycée propose :

- Un horaire d'enseignement linguistique renforcé en espagnol avec des séances consacrées majoritairement à la **pratique orale**.
- L'enseignement (1h hebdomadaire), en espagnol, d'une partie du programme **d'histoire-géographie** (discipline non linguistique : DNL).
- D'éventuelles activités culturelles, **voyages ou échanges** internationaux.
- Cette année, nos élèves de section euro espagnol sont partis à Barcelone dans le cadre d'un voyage scolaire et ont également participé à l'échange avec des élèves de Benezúzar (ville jumelée avec Pont Saint Esprit), dans le cadre du programme Erasmus+.

### Les diplômes :

Une scolarité en section européenne permet l'obtention de **l'indication « section européenne »**, suivie de la désignation de la langue **sur le diplôme du baccalauréat**.

Cette indication dépend des résultats obtenus par le candidat :

- Il doit avoir obtenu au moins **12/20** en contrôle continu en espagnol.
- Il doit avoir obtenu au moins **10/20** à l'évaluation spécifique orale en fin de terminale.

Les élèves inscrits en section européenne en 2<sup>nde</sup> ont la possibilité de passer la **Certification Cervantes**, un diplôme reconnu au niveau international, qui certifie officiellement le niveau en espagnol. Les épreuves ont lieu dans notre établissement et sont organisées par nos enseignants d'espagnol. Aucun frais d'inscription et aucun déplacement n'est nécessaire.